



Postulat Racine-Quentin

TITRE DU POSTULAT

AirBnB, une concurrence loyale

DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT

Sur le territoire de la Commune d'Ollon, environ 50 logements sont mis en location via la plateforme AirBnB. Cette dernière a pour but de faciliter la location (ou la sous-location) d'un bien immobilier lorsque son détenteur ne s'y trouve pas.

Incarnant l'« uberisation » de l'économie, AirBnB est un outil efficace et performant pour attirer la clientèle des et aux quatre coins du globe. Face aux difficultés du tourisme helvétique, il serait dommageable pour notre économie de ne pas prendre en considération ces nouveaux outils touristiques et de péjorer l'essor d'AirBnB.

Cependant, la concurrence implique le respect de règles communes à tous les acteurs du secteur hôtelier et touristique en général. Face à la peur de la concurrence, des villes comme Berlin ou New York ont interdit les logements AirBnB ou sont en passe de le faire. Face à cette réaction extrême, il convient de trouver un consensus favorisant la concurrence et le développement d'AirBnB sur notre Commune. En effet, ces logements accueillent des touristes qui viennent, consomment et retournent dans leur foyer avec des souvenirs agréables de notre coin de pays. Ils ne doivent pas être vus comme des profiteurs mais des touristes comme les autres.

Cela étant, celui qui met en location son logement doit être soumis aux mêmes normes que celui qui en fait son métier. Il est donc nécessaire qu'AirBnB soit également soumis aux règles relatives à la perception de la taxe de séjour. Les villes américaines ont, pour la plupart, contracté avec la société afin que cette dernière, sous une forme ou une autre, reverse une certaine somme en guise de taxe due à la collectivité publique dans laquelle le logement est mis en location.

La question étant passablement discutée au niveau cantonal voire bientôt au niveau fédéral, il convient de mener une réflexion globale pour résoudre un problème qui se veut également local. Par ce postulat, totale liberté est laissée à la Municipalité dans la manière de faire. Coopération avec les autorités cantonales ou simple adaptation des règlements communaux.

Au vu de ce qui précède, la Commune d'Ollon, en tant qu'actrice touristique, ne doit pas laisser ces questions de côté et doit pleinement inclure ces nouveaux outils dans la réflexion globale sur le tourisme. AirBnB ne doit pas être freiné mais doit être porté sur un pied d'égalité avec les autres acteurs de la région.

CONCLUSION DU POSTULAT

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur l'opportunité d'élaborer de nouvelles normes communales relatives à l'essor des plateformes communautaires pour la location et la réservation de logements.

SOUHAIT

souhaite une prise en considération immédiate

SIGNATURE